

REGLEMENT DU JEU
"Portes ouvertes sur les énergies renouvelables"

Article 1

La **SARL HORIZONS ECO**

Au capital de 10 000 Euros

Inscrite au RCS de Bobigny RCS sous le numéro 529305138

Dont le siège est situé 20 rue Louis Ampère, 93330 Neuilly sur Marne

Organise du **13 MAI 2011 AU 21 MAI 2011**

Un jeu gratuit sans obligation d'achat pendant l'opération «**Journées Européennes du Solaire**»

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en France Métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion:

1. des mineurs
2. de l'ensemble du personnel de HORIZONS ECO et les membres de l'ensemble du personnel de la société organisatrice et des personnes qui d'une façon générale participent à la mise en œuvre du jeu ainsi que les membres de leurs familles respectives.

Article 3

Ce jeu se déroule de la manière suivante :

- Récupération des bulletins de participation dans l'urne mise à disposition sur les lieux de l'événement, à savoir à **l'Agence Soleil en tête au 20 rue Louis Ampère 99330 Neuilly sur Marne, les 13 et 14 mai**
- et au **Centre Commercial Auchan Neuilly sur Marne les 20 et 21 mai 2011**.

Les bulletins de participation sont disponibles **sur le stand de la société organisatrice et distribués en mains propres à l'agence ou dans le centre commercial Auchan Neuilly sur Marne**.

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin de participation et de le mettre dans l'urne du **13/05 à 9H00 au 21/05 jusqu'à 19H00**.

Article 4

La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même adresse), et ce, quelle que soit la date à laquelle le bulletin est déposé.

Article 5

Tout bulletin illisible, raturé, incomplet ou incorrectement rempli ainsi que tout bulletin ne répondant pas aux conditions mentionnées à l'article 2 du présent règlement sera réputé nul.

Il en sera de même en cas de pluralité de bulletin au nom et adresse de la même personne. Dans cette hypothèse, chacune des participations sera réputée nulle.

Article 6

Le gagnant du jeu sera désigné par tirage au sort devant être effectué le **23 MAI 2011 à 12H00**, par l'organisateur du jeu parmi tous les bulletins de participation.

Article 7

Le lot mis en jeu est le suivant :

➤ **UN BON CADEAU d'une valeur de 300 €uros** –

Sous forme de chèques cadeaux Tir Groupé,

OU un appareil robot ménager

OU une machine à café.

La validité du bon cadeau est soumise aux conditions exprimées par Tir Groupé, à savoir que le bénéficiaire aura le loisir d'utiliser la somme de 300 € pour un règlement total ou partiel d'achat effectué auprès des enseignes partenaires de Tir Groupé dans un délai maximum de 12 mois.

Article 8

Le gagnant sera averti par courrier et/ou par téléphone.

Le lot sera remis en main propres, à l'occasion d'une remise de prix spécifique, le **27 MAI à 18H00**.

Le gagnant ne pourra prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur des lots en espèces.

Article 9

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : **Sté HORIZONS ECO – 20 Rue Louis Ampère – 93330 NEUILLY SUR MARNE.**

Article 10

La société HORIZONS ECO pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 11

La Société HORIZONS ECO ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 12

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et ce, sans bénéfice de discussion, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Article 13

Les éventuelles difficultés nées de l'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

ARTICLE 14 Le présent règlement est déposé **chez la SCP PINTUS - DI FAZIO – DECOTTE - DEROO, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 13 Rue Guillaumond.**

Il peut être consulté sur le site [**www.Reglement-Jeux.fr**](http://www.Reglement-Jeux.fr).

Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **06 MAI 2011** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.

Le règlement est également disponible sur simple demande à l'accueil du stand Soleil en tête de Auchan Neuilly sur Marne, ou en agence.